

LE RENSEIGNEMENT DES CAUSES DANS LA BDIFF

Une base de donnée nationale sur les incendies de végétation

BDIFF : outil en ligne de collecte de données sur les incendies en France

Couverture spatiale :

France entière, hexagone et DROM

Couverture temporelle :

De 2006 à 2024 sur l'ensemble du territoire

Des données existent sur l'aire méditerranéenne à partir de 1973

Contributeurs :

SDIS, ONF, DDT(M), DRAAF

Evènements feux concernés :

Tous les incendies ayant déclenché une intervention du SDIS et ayant touché de la forêt ou d'autres zones de végétation, naturelles ou non

Saisie des feux sur la commune et le département d'éclosion du feu

1. Renseignement des causes de l'incendie

Attributs relatifs aux causes de l'incendie

Connaissance de la cause :

Degré de connaissance de la nature de l'incendie en 3 niveaux

- Inconnu
- Probable
- Certaine

Nature :

Cause de l'incendie à renseigner si Connaissance « Certaine » ou « Probable ».

Niveau de détail libre en fonction des conclusions de l'enquête

Source de l'enquête :

Valeur automatique égale au rôle de la personne ayant modifié la Nature

Intervention de l'équipe RCCI :

Indication de la mobilisation de la cellule RCCI pour cet incendie

Origine

Connaissance de la cause :

Nature :

Source de l'enquête :

Intervention de l'équipe RCCI :

Extrait du formulaire incendie relatif aux causes

Arbre des causes BDIFF pour l'attribut Nature

- ① Naturelle
 - 1.1 Foudre
 - 1.2 Volcanisme
- ② Accidentelle
 - 2.1 Ligne électrique
 - 2.1.1 Rupture
 - 2.1.2 Amorçage
 - 2.1.3 Transformateur
 - 2.2 Chemin de fer
 - 2.3 Véhicules
 - 2.3.1 Echappement, freins
 - 2.3.2 Incendie
 - 2.4 Dépôt d'ordures
 - 2.4.1 Autorisé
 - 2.4.2 Illégal
 - 2.5 Énergie verte
 - 2.5.1 Centrale photovoltaïque
 - 2.5.2 Éolienne
 - 2.6 Construction
- ③ Malveillance
 - 3.1 Conflit
 - 3.1.1 Occupation du sol
 - 3.1.2 Chasse
 - 3.2 Intérêt
 - 3.2.1 Occupation du sol
 - 3.2.2 Cynégétique
 - 3.2.3 Pastoralisme
 - 3.3 Pyromanie
- ④ Involontaire (travaux)
 - 4.1 Travaux forestiers
 - 4.1.1 Machine-outils
 - 4.1.2 Feu de végétaux sur pied
 - 4.1.3 Feu de végétaux coupés
 - 4.2 Travaux agricoles
 - 4.2.1 Machine-outils
 - 4.2.2 Feu de végétaux sur pied
 - 4.2.3 Feu de végétaux coupés
 - 4.2.4 Feu pastoral
 - 4.3 Travaux industriels/publics
 - 4.3.1 Machine-outils
 - 4.3.2 Feu de végétaux sur pied
 - 4.3.3 Feu de végétaux coupés
 - 4.4 Reprise incendie
 - 4.5 Activité militaire
- ⑤ Involontaire (particuliers)
 - 5.1 Travaux (particuliers)
 - 5.1.1 Machine-outils
 - 5.1.2 Feu de végétaux sur pied
 - 5.1.3 Feu de végétaux coupés
 - 5.2 Loisirs (particuliers)
 - 5.2.1 Jeux d'enfants
 - 5.2.2 Feux d'artifices
 - 5.2.3 BBQ, réchaud, feu de loisir
 - 5.3 Jet d'objet incandescent
 - 5.3.1 Mégot
 - 5.3.1.1 Mégot de promeneur
 - 5.3.1.2 Mégot par véhicule
 - 5.3.2 Fusée de détresse
 - 5.3.3 Déversement cendres chaudes

La nature du feu peut-être renseignée au niveau 1 à 3 ou 4 en fonction des informations disponibles

2. Comment et quand renseigner les causes ?

Acteurs de la saisie des données

Différents rôles de contribution en fonction des organismes

Rôles	Organismes	Droits associés
Sapeur-Pompier	SDIS	Création des fiches incendie Renseignement des fiches incendie
Forestier	DDT(M), ONF, (CNPFP)	Renseignement des fiches incendies existantes Déclaration de fin de saisie des fiches incendie
Coordinateur	DDT(M), DRAAF	Renseignement des fiches incendies Validation des fiches incendies Clôture de la campagne annuelle
Service de police et de gendarmerie	Gendarmerie, Police	Saisie des informations sur les causes de l'incendies

Tous ces rôles permettent de saisir des informations sur les causes sur des fiches existantes

Rôles pouvant saisir les causes des incendies

Le renseignement des causes peut se faire dès la création de la fiche tout au long de la campagne annuelle (par formulaire de saisie ou par import par lot)

→ Uniquement le rôle de Sapeur-pompier

Une fois la fiche créée dans la BDIFF, le renseignement et modification de la cause est possible par tous tant que la fiche est au statut « En cours de saisie » durant la campagne annuelle.

Aucune règle de priorité sur la saisie n'est établie entre les rôles

→ Pour tous les rôles de façon équivalente

			2025	3	végétation	05/01/2025 19:08	34	Lespignan	0.0100	Malveillance	En cours de saisie	
--	--	--	------	---	------------	------------------	----	-----------	--------	--------------	--------------------	--

Une fois la fiche validée ou la campagne clôturée, seul le rôle de Police et Gendarmerie permet de modifier la cause.

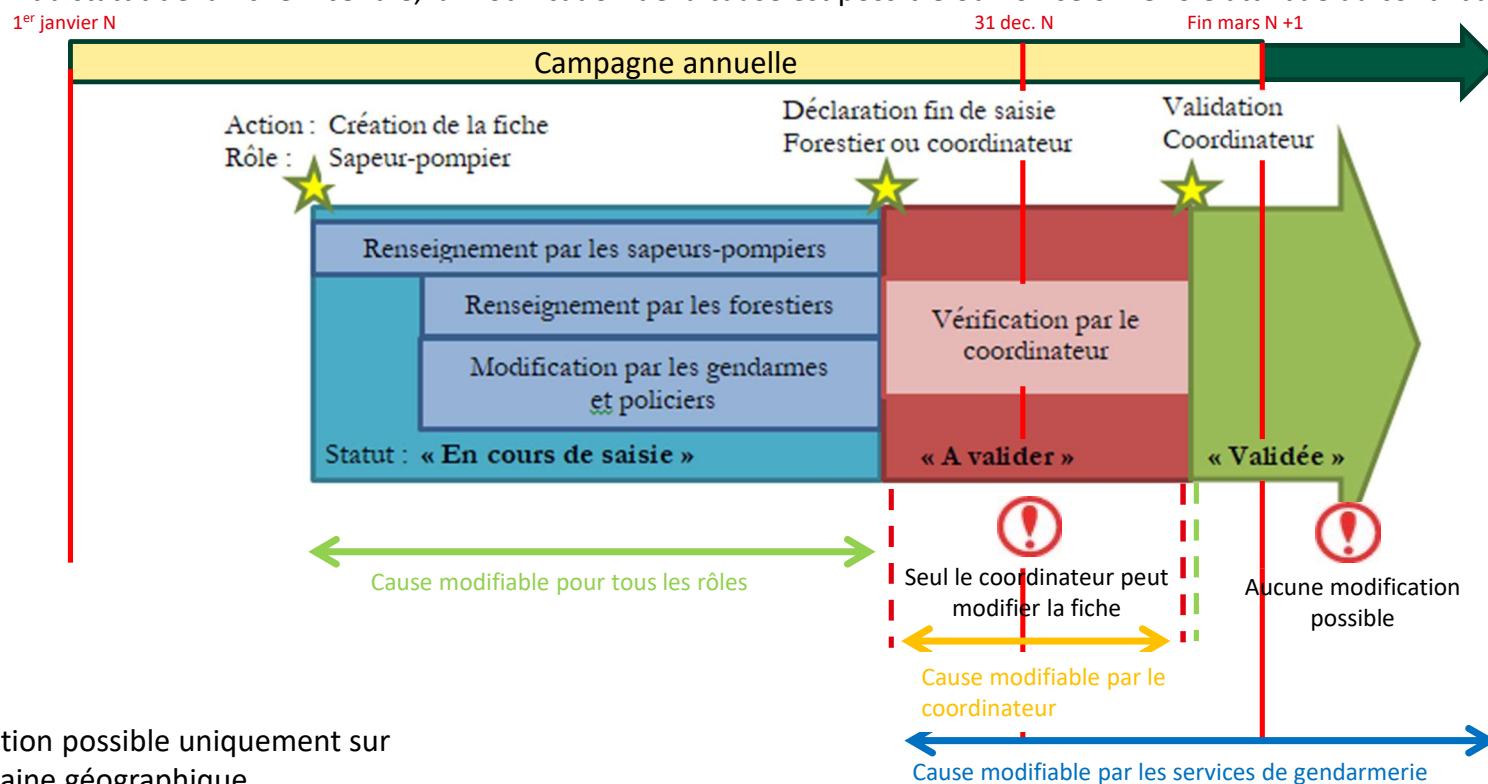
→ Seul rôle à disposer de boutons « Editer » pour les fiches incendie des campagnes clôturées

	Année	N° annuel	Type	Alerte	Département	Commune	Surface (ha)	Nature	Statut	
	2023	2664	forêt	28/01/2023 14:05	26	Cornillac	0.5000	Involontaire (particulier)	Validé	
	2023	2665	forêt	01/04/2023 17:45	26	Valaurie	0.5000	Naturelle	Editer l'origine de l'incendie	

Il est donc possible de saisir une information de cause ou de la corriger même si l'enquête RCCI se poursuit au-delà de la date de clôture de la campagne (autour de mai de l'année N+1)

Cycle de vie d'une fiche incendie

En fonction du statut de la fiche incendie, la modification de la cause est possible ou non selon le rôle attribué au contributeur



Modification possible uniquement sur son domaine géographique

Merci de votre attention
